



## Classement selon la directive 2006/7/CE

<b>E</b> Excellente qualité	<b>B</b> Bonne qualité	<b>S</b> Qualité suffisante	<b>I</b> Qualité insuffisante
<b>P</b> Insuffisamment de prélèvements		<b>N</b> Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

## 11 - AUDE

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2018
ARQUES	LAC DU VILLAGE DE VACANCES	douce	5E
BELCAIRE	LAC DES FERRIÈRES	douce	5E
BIZE-MINERVOIS	LE GUE SUR LA CESSÉ	douce	5E
CARCASSONNE	LAC DE LA CAVAYÈRE	douce	9E
CHALABRE	LAC SUR LE CHALABREIL	douce	5E
DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE	MOULIN DE RIBAUTE	douce	5E
GRUISSAN	GRAZEL	douce	20E
LAGRASSE	SAINT JEAN SUR L'ORBIEU	douce	5E
MIREPEISSET	LA GARENNE SUR LA CESSÉ	douce	5E
PRADELLES-CABARDES	LAC BIROTOS	douce	5E
PUIVERT	LAC DE FONTCLAIRE	douce	5E
SAISSAC	LAC DU LAMPY	douce	5E
SAISSAC	RETENUE SUR LE PICOU	douce	5E